

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE DE VAPP
VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 613-5, ainsi que ses articles D. 613-38 à D. 613-50,

ARRETE

Article 1 : La commission pédagogique de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) de la **session du lundi 30 septembre 2024** concernant l'accès au diplôme suivant :

Diplôme : BUT 3^{ème} année

Domaine : Droit, Économie, Gestion

Mention : TC : Business développement et management de la relation client - Classique et alternance

Parcours : Assurance banque

est constituée des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants-chercheurs :

- M. DREUILLE Jean-François, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université
- M. WEISS Eric, université Savoie Mont Blanc, Professeur Agrégé
- Mme DYEN Margot, université Savoie Mont Blanc, maître de conférences
- M. LENGLET François, université Savoie Mont Blanc, maître de conférences

Article 2 : Est désigné en qualité de président de la commission :

- M. DREUILLE Jean-François, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université

Article 3 : Est désigné en qualité de secrétaire de la commission :

- Mme BURTIN Sarah, université Savoie Mont Blanc.

Article 4 : La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 24 septembre 2024

Pour le Président et par délégation,
Pour le vice-président formation



Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VAPP